

énoncée dans le premier discours que j'ai prononcé dans cette enceinte. Mais, monsieur l'Orateur, le programme législatif doit être soumis à la Chambre. Si les heures normales de séance, depuis le temps où le discours du trône a été prononcé, sont restées insuffisantes jusqu'ici, alors il n'y a qu'une seule façon de procéder et c'est celle que nous avons proposée, en guise de mesure préliminaire, c'est-à-dire une extension des heures de séance, sans séance du matin, afin que nous puissions apporter une solution à nos problèmes au moyen des mesures législatives nécessaires.

Certains ont signalé les droits du Parlement. Je dirai que ces droits seront maintenant. Mais au rythme où les discussions se poursuivent ici, alors que certains députés croient devoir répéter la même chose plusieurs fois afin de prouver qu'ils apportent une contribution au débat, la seule façon que nous puissions atteindre ce but est d'étendre les heures de séance de manière que les honorables députés puissent avoir l'occasion d'étudier les questions d'importance particulière dont fait mention le discours du trône. Notre but n'est pas d'empêcher les députés de parler, mais plutôt de leur donner plus de chance de le faire. Au lieu d'empêcher de quelque façon les députés d'exercer leur droit de s'exprimer, j'estime que la prolongation des heures de séance augmentera ce droit et j'espère qu'en définitive, avec le temps, nous serons en mesure de soumettre au Parlement, et non seulement en les inscrivant au *Feuilleton*, les mesures législatives qui doivent être adoptées.

Le programme que nous avons à proposer est important. Il n'a pas encore été étudié avec tout le soin que je voudrais et j'espère qu'une fois cette motion adoptée,—si la Chambre veut bien l'adopter comme je l'espère,—nous serons en mesure de faire beaucoup de progrès, parce que le travail a été organisé par le gouvernement. Nous sommes prêts. Notre programme législatif est tout tracé. Les mesures législatives sont prêtes. Nous demandons maintenant à la Chambre de procéder à l'étude de ces mesures et j'espère les voir adopter.

Mes honorables amis ont signalé que la Chambre pourrait peut-être siéger jusqu'en novembre et décembre. Tout cela est fort intéressant. Ils parlent en termes désobligeants d'autres qui ont quelque responsabilité. J'espère que nous n'en viendrons jamais à l'élire à la Chambre des communes que ceux qui veulent y siéger douze mois par année. Je souhaite que nous restions fidèles à la tradition d'un bon régime parlementaire et que nous n'empêchions pas ceux qui pourraient servir leur pays de le faire parce qu'en

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

répétant inutilement et sans cesse les mêmes choses nous découragerions d'avance ceux qui pourraient être amenés à poser leur candidature à la Chambre des communes, mais qui se verraient dans l'impossibilité,—et ce serait le cas d'un grand nombre de ceux qui siègent déjà ici,—de contribuer à édifier un meilleur Canada et à réaliser un meilleur programme législatif, si le fait d'être députés les obligeait à siéger ici douze mois par année.

M. l'Orateur: La motion principale est aux voix. Tous ceux qui sont favorables à la motion voudront bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur: Ceux qui sont opposés à la motion voudront bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: A mon avis les oui l'emportent.

Des voix: Sur division.

M. l'Orateur: Je déclare la motion adoptée sur division.

(La motion est adoptée sur division.)

LES FINANCES

ANNONCE D'UN EMPRUNT DE REMBOURSEMENT

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'ai une déclaration importante à faire en ce qui concerne notre dette publique. Nous nous engageons aujourd'hui dans la plus importante et, je crois, la plus utile des opérations financières dont fasse mention notre histoire. Je ne doute pas que le succès couronne nos efforts.

Les honorables députés savent à peu près ce qui en est. Dans mon exposé budgétaire d'il y a quatre semaines, j'ai informé la Chambre et le pays, d'une façon assez précise, des exigences financières de l'année qui vient. Je disais alors qu'afin de réaliser le programme que nous avions approuvé, tant du point de vue économique, c'est-à-dire du point de vue des immobilisations, que du point de vue du bien-être social, il nous faudrait cette année environ un milliard quatre cents millions d'argent frais, au cours de l'année financière en cours. En outre, il faut prévoir le remboursement de près de 2,000 millions d'obligations arrivant à échéance. Comme je l'ai dit à l'époque, c'est là une tâche formidable.

Il faut aussi regarder au-delà des besoins immédiats de l'année financière en cours. Au cours des quelques prochaines années, tous les autres emprunts de la victoire arriveront à échéance à des intervalles très rapprochés. Le montant global des cinq emprunts de la Victoire arrivant à échéance d'ici 1966 est de plus de 6,400 millions de dollars. C'est une